

COMPTE RENDU DE LA REUNION
de la séance du Conseil municipal
du 2 mars 2022
(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le 2 mars 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de Challes-les-Eaux, dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Madame Josette REMY, Maire.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.

Etaient présents : 26 personnes

ALEXANDRE Evelyne, ARSAC Thierry, BILLARD Bernard, CICERO Gilles, COLIN Yvette, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, FRANCONY Christophe, GAYET Gérard, GOUILLON Marie-Christine, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCÉ Caroline, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, RICHARD Marc, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel, VEUILLET Robert et REMY Josette.

Absente représentée : 1

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :

BERLAND Mary donne pouvoir à LOPEZ Marie-Christine

Monsieur Julien DONZEL est désigné comme secrétaire de séance.

Finances

DCM202217 Vote des taux

A l'unanimité :

Adopte les taux de fiscalité directe locale de 2022, en les maintenant à leur niveau de 2021, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,53 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,89 %

DCM202218 Reprise anticipée des résultats – Budget communal 2022

A l'unanimité, adopte la reprise anticipée des résultats.

DCM202219 Reprise anticipée des résultats – Budget cinéma 2022

A l'unanimité, adopte la reprise anticipée des résultats.

DCM202220 Reprise anticipée des résultats – Budget dsp camping 2022

A l'unanimité, adopte la reprise anticipée des résultats.

DCM202221 M57 – Fongibilité des crédits

A l'unanimité,

- autorise Madame le maire à procéder – à compter du 1er Janvier 2022 à ces mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- autorise Madame le maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

DCM202222 Budget primitif de la Commune 2022

A l'unanimité,

- approuve le budget de la Commune de l'année 2022,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DCM202223 Budget Primitif du Cinéma 2022

A l'unanimité,

- approuve le budget du Cinéma de l'année 2022,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DCM202224 Budget primitif DSP Camping 2022

A l'unanimité,

- approuve le budget de la DSP du Camping de l'année 2022,
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Personnel

DCM202225 Rémunération des agents recenseurs – recensement population 2022

A l'unanimité, approuve l'octroi d'une prime aux 12 agents recenseurs. Cette prime sera proportionnelle au nombre de logements enquêtés, sur la base d'un montant de 150€ pour 172 logements enquêtés

Intercommunalité

DCM202226 Autorisation de signer la convention constitutive de groupement de commande en vue de l'achat de carburant à la cuve et par carte accréditive. Autorisation de signature des accords-cadres à bons de commande à intervenir à l'issue de la consultation

A l'unanimité,

1. Approuve la création d'un groupement de commande entre Ville de Chambéry, Grand Chambéry, le C.C.A.S de Chambéry, le syndicat mixte Savoie Déchets, la SAEML PFCCA, la Ville d'Aillon-le-Jeune, la Ville de Challes-les-Eaux et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en vue de l'achat de carburants et combustibles à la cuve et/ou par cartes accréditives ;
2. Approuve la convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente et accepte le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ;
3. Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ladite convention constitutive de groupement de commande ;
4. Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à passer et à signer les accords-cadres à bons de commande, mono-attribués à l'issue de la consultation, en qualité de coordonnateur du groupement

Travaux

DCM202227 Demande de subvention SDES 2022, remplacement éclairage public rues du Grand Barberaz du Docteur Vincent et du Docteur Rochefrette

A l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter l'aide financière du SDES;
- de s'engager à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- de s'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- de s'engager à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

Culture

DCM202228 Autorisation de signature de la convention constitutive de groupement de commande pour la passation d'un marché ayant pour objet un diagnostic du territoire du bouquet des bibliothèques

A l'unanimité, décide

- d'Approuver la constitution d'un groupement de commande entre les Villes de Chambéry, Barberaz, Challes-les-Eaux, Cognin, La Motte-Servolex, La Ravoire, Saint-Baldoph,
- d'Approuver les termes du projet de convention constitutive de groupement de commande telle qu'annexé au présent rapport,
- d'Accepter le rôle de coordonnateur du groupement par la Ville de Chambéry,
- d'Autoriser le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

DCM202229 Tarifs festival Rétrogames

A l'unanimité, valide les tarifs suivants :

- Festival Rétrogames de 10h à 18h Tout public : 6 €
- Festival Rétrogames et/ou Concert « les chansons de Walt Disney » avec Marjorie Lantz à 19h Tout public : 10€

Information au Conseil municipal

DCM202230 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

DCM202231 Motion de soutien au peuple ukrainien

Le Conseil municipal prend acte de cette motion.

Adoption de la motion à l'unanimité

Madame le maire,
Josette REMY

